

Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

DELIBERATION N° 37/2012/CCDS PORTANT
ATTRIBUTION DU M.A.P.A N°09S2012CCDS AMO
POUR LA REALISATION D'UN QUAI DE TRANSFERT
DES DECHETS MENAGERS SUR LA COMMUNE DE
KOUROU

L'an deux mil douze et le vingt-cinq septembre 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-président.

Titulaires présents :

MM. RINGUET Charles, PUTCHA Robert, HORTH René-Serge, GABRIEL Jean-Christian, MAGLOIRE Adelson
Mmes LEVEILLE Annick, CARISTAN Lydie, Karine ZULEMARO, CLET-COURAT France

Suppléants présents

Mme CHAMPESTING Maëva
MM. ANTOINETTE Georges Richard – Gilles DUFAIL

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Titulaires absents excusés :

MM. MADELEINE Jean-Claude, Président - LAZZAROTTO William



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics,
VU le rapport d'ouverture des plis et d'analyse des offres du maître d'œuvre du 14 septembre 2012,
Vu l'avis favorable du bureau du 14 septembre 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer le MAPA n°09S2012CCDS AMO POUR LA REALISATION D'UN QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS SUR LA COMMUNE DE KOUROU à l'entreprise EGIS EAU pour un montant de 102 000,00 €

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet une mission technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage, comprenant les phases suivantes :

- ✓ Etude préalable d'opportunité et de faisabilité ;
- ✓ Etablissement du programme de maîtrise d'œuvre et aide au choix du maître d'œuvre ;
- ✓ Etablissement du dossier d'autorisation d'exploiter ;
- ✓ Etablissement du marché d'exploitation.

Article 3 : **INDIQUE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

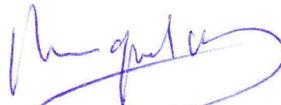
Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2012

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 12
-Pour : 12
-Contre : 00
-Abstention(s) : 00

Pour extrait et certifié conforme

**P/ le Président empêché
Le 1^{er} vice-président**



Charles RINGUET

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

28 SEP. 2012

ARRIVÉE

Transmis A.....